

42 CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 31 rue Paul Meurice
75020 PARIS
493 323 018 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 15 JUILLET 2025

Le soussigné

Stéphane LAURENT
demeurant 78 avenue Jean-Baptiste Champeval 94000 CRETEIL

Gérant de la société 42 CONSULTING, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 euros, divisé en 25 000 parts sociales,

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,

et exposé que [*Exposé des motifs du transfert de siège social],

Décide :

- de transférer le siège social du :

31 rue Paul Meurice 75020 PARIS

au :

33 rue Paul Meurice 75020 PARIS

- à compter du ce jour, et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales,
- et de modifier, sous la même réserve, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 33 rue Paul Meurice 75020 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Stéphane LAURENT
Gérant